

Les 3-4 derniers jours printaniers ont permis de réaliser de nombreux travaux dans les champs : apports d'azote et de soufre sur céréales et colza, désherbage des céréales, insecticide sur colza contre le charançon de la tige, semis des dernières parcelles d'orge de printemps...

Un rendez-vous à ne pas manquer pour les producteurs de colza :
Terres Inovia vous propose la visite d'un de leurs essais colza pour faire le point sur la pression altises en sortie d'hiver et voir le comportement des variétés notamment vis à vis des ravageurs (altises...).
RENDEZ-VOUS le VENDREDI 28 FEVRIER 2020 à 14 heures à la parcelle qui se situe en bord de route vers l'entrée de BOUSSELANGE lorsque l'on vient d'ANNOIRE.

COLZA :

* **Stade** : majoritairement D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales). Dans les parcelles les plus précoces, présence de pieds au stade D2 (inflorescence principale dégagée).

* **Fertilisation azotée** : dans la plupart des parcelles, les apports d'azote sont soldés. Si ce n'est pas le cas et compte tenu des stades observés, le solde azoté peut être envisagé.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des principales parcelles du réseau « ravageurs colza » suivies par la Chambre d'agriculture du Jura. Pour chacune d'entre elles figure les pesées entrée et sortie hiver, information essentielle pour déterminer la dose d'azote totale à apporter. Cette dernière a été calculée avec la réglette azote colza de Terres Inovia pour un objectif de rendement de 40 q/ha et sans apport de matière organique soit d'une certaine manière la dose d'azote maximum à ne pas dépasser :

- Au vu des essais antérieurs, il est inutile de viser un objectif de rendement supérieur à 40 q/ha. Si l'année 2020 permet au colza de dépasser les 40 q/ha, c'est que tous les « voyants » sont au verts, y compris pour l'azote. Le sol sera en capacité de fournir cette productivité. **La dose d'azote proposée par la réglette permet toujours d'atteindre le rendement visé lorsque celui-ci est bien défini.** Par contre, si le rendement de 40 q/ha vous semble bien supérieur au potentiel de votre parcelle, retirez 7 unités d'azote par quintal de moins.

- Si vous apportez de la matière organique dans vos parcelles ou si vous avez un sol superficiel, calculez de nouveau votre dose d'azote totale en renseignant les cases concernées de la réglette (www.regletteazotecolza.fr). Obligatoirement votre nouvelle dose totale sera inférieure à celle du tableau.

Commune parcelle	Nom de la parcelle	Poids EH (en g)	Poids SH (en g)	Evolution	Dose X (sol profond, obj 40 q/ha, sans MO)
Rahon	Après méthaniseur vers digue	-	450	-	211
Saint-Aubin	DB - Long voie ferrée	120	450	↗	211
Auxange	Aux Vernes	700	500	↘	207
Villers les bois	Route de Seligney	-	580	-	202
Vaudrey	Vaudrey	-	690	-	195
Annoire	PG - Route du Doubs	-	700	-	195
Ruffey Sur Seille	Cimetière	1250	700	↘	188
Les Essards Taignevaux	Bord de route de Chaumergy	1167	951	↘	178
Desnes	Croix aux rattes (Ferme)	775	970	↗	177
Chapelle Voland	GV - Les Pioletats	1010	990	=	176
Belmont	Vers loue	-	1000	-	175
Cosges	GV - Pont de Cosges	1390	1010	↘	173
Sermange	BSV	1300	1050	↘	172
Nance	FL - Parcelle dans la plaine	600	1100	↗	169
Chapelle Voland	GJ - Face ferme	1850	1000	↘	165
Les hays	BSV	1049	1187	↗	163
Nance	FL - Captage	1300	1190	↘	163
Le Tartre	EV - Les Fontenelles	1060	800	↘	158*
Champdivers	Route de Molay	1240	1260	=	158
Authume	BSV	720	1300	↗	156
Le Tartre	GJ - Mouthier	2070	1260	↘	150
Saint-Aubin	EF - BSV	1060	950	↘	148*
Cosges	GJ - Petites Quemines	2200	1380	↘	143
Oussières	Chemin face cimetiere	-	1540	-	140
Ounans	BSV	1500	1600	↗	136
Annoire	MB - Ponto	-	1700	-	130
Desnes	Françoise	1580	1720	↗	128
Cosges	EV - Champ poudrou	1850	1820	=	122
Annoire	MB - Bruant BSV	1850	2100	↗	104
Orbagna	Parcelle BSV	3300	2000	↘	97
Ecleux	Ecleux gros colzas	-	2200	-	97
Nance	GB - Prés blancs séchoirs	1675	2200	↗	97
Saint-Aubin	AB - Champ des mottes	2500	2200	↘	97
Saint-Lothain	Chantemerle - BSV	1976	2342	↗	88
Chapelle Voland	GS - Bouclé	3320	2420	↘	79

*Colza associé à un couvert de légumineuse (-30 N pris en compte dans le calcul de la dose X)

Pour les communes avec plusieurs parcelles, dans la colonne « parcelle » figurent les initiales de l'agriculteur (PC= Patrick CHOPARD) ou du GAEC (G...) ou de l'EARL (E...).

Les doses d'azote sont présentées et classées par ordre décroissant, soit exactement l'inverse du poids frais. En effet, plus un colza est « gros » ou lourd, plus il a absorbé d'azote et donc moins il en reste à mettre. On ne peut plus dire que la dose d'azote est uniforme sur colza (180 unités par exemple). Pour ce réseau assez représentatif de ce que l'on peut trouver en plaine du Jura, la dose d'azote conseillée par la réglette varie de 80 à plus de 200 unités/ha.

Ci-dessous, fractionnement proposé par Terres Inovia selon la dose d'azote totale à apporter.

	Reprise de végétation (C1)-Entre nœuds visibles (C2)	Boutons accolés (D1) à Inflorescence dégagée (D2)	Boutons séparés (E)
Cas général	80 N	Solde	
Petit colza < 400gr/m²	40 N	Solde	40 N
Gros colza Dose N < 100N	-	80-100 N	

Parcelles situées en zone vulnérable : la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février, la dose d'azote totale apportée ne peut excéder 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

* **Fertilisation soufrée :** la montaison débute, le soufre doit être apporté si ce n'est pas déjà fait. Au minimum 75 kg/ha de sulfate, soit 150 kg/ha de Kiesérite, 200 kg de Basamon... En cas d'apport d'engrais de ferme, et selon sa teneur en soufre, la fertilisation soufrée peut être minorée.

* **Ravageurs :**

Charançon de la tige du colza et charançon de la tige du chou : pour la semaine écoulée, les captures de charançons de la tige du colza sont nulles dans beaucoup de situations, exceptées pour 3-4 situations essentiellement en terre argileuse de la vallée de la Seille. Concernant le charançon de la tige du chou, elles sont nulles dans la moitié des situations et supérieures ou égales à 10 dans seulement 2 situations. On notera que dans une même commune (Annoire) les captures peuvent être nulles ou positives pour des cuvettes distantes d'environ 500 mètres. Voir tableau ci-dessous.

Lieu	Organisme	Charançons de la tige du colza (nuisible)				Charançons de la tige du chou (non nuisible)			
		4 au 10/02	11 au 17/02	18 au 24/02	TOTAL	4 au 10/02	11 au 17/02	18 au 24/02	TOTAL
Sermange	CA 39	0	0	0	0	17	1	1	19
Auxange	CA 39	0	0	0	0	1	0	0	1
Authume	CA39	0	0	0	0	2	1	6	9
Ounans	CA 39	0	0	0	0	1	11	0	12
Belmont	CA 39	0	0	-	0	1	28	-	29
Saint-Aubin BSV	CA 39	0	0	0	0	1	0	0	1
Saint-Aubin	CA 39	-	0	0	0	-	2	0	2
Annoire BSV	CA 39	0	0	0	0	0	0	0	0
Annoire	CA 39	-	0	0	0	-	33	10	43
Les Hays	CA39	0	0	0	0	0	0	1	1
Les Essards Taignevaux	INTERVAL	2	0	1	3	0	2	0	2
Saint-Lothain	CA39	0	0	0	0	0	1	0	1
Desnes	TERRE COMTOISE	3	-	5	8	0	-	0	0
Ruffey sur seille	CA 39	2	0	7	9	0	0	2	2
Nance	CA 39	9	0	11	20	0	2	1	3
Le Tartre	CA 39	0	0	0	0	0	2	0	0
Orbagna	CA 39	0	0	0	0	2	2	28	32

Les quelques situations à risque, situées notamment dans la Vallée de la Seille d'après notre réseau de parcelles, ont dû être protégées ou doivent l'être rapidement si l'on veut encore espérer une efficacité. A noter que des piqûres sur 5 à 20 % des tiges sont observées dans ces situations.

Pour toutes les autres, soit la grande majorité, il n'y a aucun risque actuellement et celui-ci semble définitivement s'éloigner au vue des stades du colza et de la météo annoncée les jours à venir. Attendez le prochain bulletin. Surveillez vos cuvettes afin de détecter l'éventuelle arrivée de charançons.

Rappel :

Pour bien identifier les deux sortes de charançon de la tige, récupérez les individus et faites les sécher sur une feuille de « sopalin » dans une boîte hermétique. Vous n'aurez aucune difficulté à faire la distinction entre les deux charançons :

- charançon de la tige du chou : bout des pattes roux, tache blanche sur le dos entre le thorax et l'abdomen, aspect grisonnant.
- charançon de la tige du colza : bout des pattes noir, plus gros, uniformément de couleur gris-noir.

BLE D'HIVER

* **Stade** : Fin tallage pour la majorité des parcelles, épi 2-3 cm pour les plus précoces (semis de fin septembre ou mi-octobre avec des variétés type Ionesco ou Descartes).

* **Fertilisation azotée** :

La moyenne des RSH 2020 (90 parcelles réparties dans la Plaine du Jura) est proche de la moyenne de ces 20 dernières années, voire au-dessus sur le secteur du Finage.

Une grande partie de ces RSH est disponible pour les céréales puisque l'azote se situe pour l'essentiel dans les 2 premiers horizons (70 %).

Cela s'explique sans doute par une minéralisation importante liée à des températures assez douces durant tout l'hiver et à un lessivage faible à modéré.

La variabilité des reliquats azotés est comme toujours assez importante quel que soit le précédent, de moins de 30 unités à plus de 100 unités disponibles pour 3 horizons.

Avec une majorité de parcelles ayant un RSH de 40 à 60 unités d'azote disponible, globalement rien ne presse en sol profond. Contrairement aux sols superficiels très différents visuellement (jaunissement) pour lesquels un apport plus précoce (fin février) est nécessaire.

Concernant la forme d'azote, ammo ou urée, les essais réalisés par la Chambre d'Agriculture du Jura en partenariat avec les GVA de la plaine du Jura n'ont jamais mis en évidence de différence d'efficacité au champ.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1^{er} et le 15 février la dose d'azote totale apportée est plafonnée à 50 N. Entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars, la dose d'azote totale apportée est plafonnée à 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

* **Fertilisation soufrée** :

Le cumul de pluie du 1^{er} octobre 2019 au 15 février 2020 est de :

- 380 mm pour le secteur de Tavaux,
- 540 mm pour le secteur de Lons Le Saunier,
- 495 mm pour le secteur d'Arbois.

Ci-dessous, grille de préconisation d'apport de soufre (kg /ha de SO₃) entre début et fin tallage, sur blé et orge d'hiver (Source Arvalis). **Situations sans apport réguliers de matière organique et pour un objectif de rendement de 80 q/ha.**

	Pluviométrie (mm) 1/10 au 1/03	Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kg SO₃/ha	Autres cas
Risque élevé, sols superficiels filtrants : argilo-calcaires superficiels caillouteux, sols sableux	Forte ou normale (> 250)	50	50
	Faible (< 250)	20	30
Risque moyen : argilo- calcaires moyens, sols de craie, limons et limons sableux battant (teneur MO faible)	Forte (> 400)	40	40
	Normale	20	30
	Faible (< 300)	0	20
Risque faible, sols profonds : limons argileux, argileux	Forte (> 400)	30	30
	Normale	0	20
	Faible (< 300)	0	0

⇒ Vu la pluie annoncée cette semaine, le cumul de pluie aura atteint voire largement dépassé les 400 mm entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mars. Ainsi l'apport de soufre est conseillé, cette année, pour toutes les situations dans la plaine du jura.

ORGE D'HIVER

* **Stade** : Fin tallage pour la majorité des parcelles, proche d'épi 1 cm pour les plus précoces (semis de fin septembre).

* **Fertilisation azotée et soufrée** : voir blé

* **Etat sanitaire** :

Comme on l'évoquait déjà la semaine dernière, dans deux parcelles semées le 30/09 et traitées deux fois (10 et 25 octobre), les témoins non traités insecticides sont visibles car d'aspect jaune contrairement à la parcelle verte.

Mais on commence aussi à observer des situations similaires (présence de pieds jaunes dans les parcelles) pour des semis de mi-octobre sans protection insecticide ou pour des semis de fin septembre avec un seul insecticide mi-octobre.

Ces constats doivent inciter à la prudence pour tous ceux et celles qui n'ont pas fait de protection insecticide à l'automne dernier. Réalisez le premier apport d'azote mais pas plus sauf si l'épi décolle (à ce stade on peut espérer voir les dégâts de JNO et donc le jaunissement). En cas de nécessité de désherber, et avant toute décision d'intervenir ou pas, vérifiez les solutions de remplacement au cas où votre céréale devrait être remplacée par une culture de printemps. S'il est urgent de désherber les graminées à la sortie de l'hiver, cela devient inutile voire contrariant de désherber si votre céréale d'automne est fortement impactée par la JNO due à la présence de pucerons depuis l'automne.



Parcelle d'orge d'hiver à Vincent-Froideville (Tektoo, variété hybride) : au 1^{er} plan avant le passage de roue, le témoin non traité. Quasi 100 % des pieds sont jaunes et vont certainement dépérir (A l'automne, 80 % des pieds étaient porteurs de pucerons dans le témoin).

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.